

217C1486
FR0000037947-OP011-AS09

6 juillet 2017

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société

F.MARC DE LACHARRIERE (FIMALAC)

(Euronext Paris)

Exane BNP Paribas a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société FIMALAC, soit du 22 juin au 5 juillet 2017 inclus, la société Groupe Marc de Lacharrière (GML) a augmenté sa participation de 781 159 actions FIMALAC par l'acquisition de 768 559 actions FIMALAC sur le marché au prix unitaire de 131 € par action et l'assimilation de 12 600 actions FIMALAC¹.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société GML détient, directement ou de concert avec certains membres de la famille de M. Marc Ladreit de Lacharrière et d'autres personnes liées à GML, 23 973 609 actions FIMALAC représentant 24 397 640 droits de vote, soit 97,06% du capital et 96,78% des droits de vote de la société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Groupe Marc de Lacharrière (détenition effective)	23 778 841	96,27	24 062 495	95,45
Groupe Marc de Lacharrière (détenition par assimilation)	12 600 ¹	0,05	12 600	0,05
Sous-total Groupe Marc de Lacharrière	23 791 441	96,32	24 075 095	95,50
M. Marc Ladreit de Lacharrière, M. Jérémie Ladreit de Lacharrière, Mme Eléonore Ladreit de Lacharrière, Mme Bérangère Ladreit de Lacharrière Mme Clarisse Ladreit de Lacharrière Mme Véronique Morali et M. Bernard de Lattre	182 168	0,74	322 545	1,28
Total concert Ladreit de Lacharrière	23 973 609	97,06	24 397 640	96,78

¹ 6 promesses d'achat et de vente croisées entre la société GML et certains détenteurs d'actions gratuites FIMALAC (cf. notamment note d'information visée par l'AMF le 20 juin 2017 sous le numéro 17-287).

² Sur la base d'un capital composé de 24 700 000 actions représentant 25 208 633 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.